

ESBL - RECOMMANDATION POUR L'INVESTIGATION D'UNE ÉPIDÉMIE PAR L'INFIRMIER-ÈRE HPCI

L'objectif de cette recommandation est de définir les **situations nécessitant la mise en place de mesures supplémentaires** aux **stratégies habituelles** de prise en charge des patients avec ESBL-non *E.coli* dans un service, ceci afin de limiter les risques de transmission de ce germe à l'intérieur de l'établissement. Elle est applicable lors d'une **augmentation d'incidence de nouveaux cas d'ESBL-non *E.coli* (flambée épidémique)** dans un établissement. Elle n'aborde pas les situations avec une augmentation des nouveaux cas d'ESBL *E.coli* dans un service. Ce type de situation doit être investigué en tenant compte de la situation épidémiologique individuelle de l'établissement et de la communauté.

Définitions

Cas ESBL	patient colonisé/infecté par une bactérie productrice d'une bêta-lactamase à spectre élargi
Cas ESBL <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par un <i>Escherichia coli</i> avec ESBL
Cas ESBL-non <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par une autre entérobactérie avec ESBL (<i>Klebsiella spp</i> , <i>Enterobacter spp</i> , <i>Citrobacter spp</i> , etc)
Cas détecté à l'admission	prélèvement positif effectué \leq 72h après l'admission
Cas détecté à l'hôpital	prélèvement positif effectué $>$ 72h après l'admission
Cas connu actuel	patient avec au moins un prélèvement positif pour ESBL quel que soit le lieu (laboratoire) et la date du prélèvement et pas de dépistage négatifs
Cas connu ancien	Cas connu avec \geq deux dépistages négatifs effectués après le dernier prélèvement positif, ceci à plus de 6 jours d'intervalle en dehors de toute antibiothérapie
Epidémie d'ESBL non <i>E.coli</i>	flambée épidémique = présence dans un même service, durant la même semaine, de ³ 3 nouveaux patients (= cas détectés à l'hôpital ou cas détectés à l'admission) avec une culture positive pour un même germe producteur d'ESBL-non <i>E.coli</i> . Les prélèvements peuvent provenir de résultats de dépistage de patients à risque de portage ou de prélèvements cliniques

DÉPISTAGE

Sites de prélèvements :

- Chez adulte et enfant $>$ 1 an : frottis anus
- Chez enfant $<$ 1 an : frottis anus ou frottis de selles + frottis de gorge
- Urines si cathéter urinaire
- Plaie ou autre foyer si applicable

MESURES À INSTAURER

Découverte de 3 nouveaux cas ESBL non *E.coli* dans la même semaine:

1. Réduire l'utilisation des antibiotiques, principalement des céphalosporines de 3^{ème} génération en cas de découverte de nouveaux cas
2. Programmer un traitement extensif de l'environnement (nettoyage à fond du service)
3. Programmer des dépistages de tous les patients du service
4. Si les résultats des dépistages sont positifs pour ESBL non *E.coli* envisager une décolonisation des patients porteurs sur avis des responsables HPCI de l'établissement / Unité cantonale HPCI.
5. Renforcer les mesures de base de prévention et de contrôle de l'infection (> fréquence du traitement de l'environnement, limiter le transfert des patients, fermeture du service...)
6. Mise en place d'une cellule de crise (cadres du service, direction des soins, service communication, service HPCI)
7. Prise en charge de la situation en concertation avec des experts en HPCI (Unité HPCI)

GESTION DE L'ÉPIDÉMIE PAR L'INFIRMER(ÈRE) HPCI

- Avertir les cadres médicaux et infirmiers de la situation
- Effectuer des audits du respect des Précautions Standard et application des Mesures Additionnelles contact dans le service
- Ordonner un nettoyage à fond du service
- Prévoir en collaboration avec le service un dépistage des patients présents dans le service après 1 semaine
- Avertir le laboratoire des investigations programmées (dépistage)
- Collaborer à l'information aux patients
- Collecter les résultats du dépistage

Résultat du dépistage

Pas de nouveaux cas au dépistage, l'infirmière HPCI est responsable de :

- Mettre fin aux investigations
- Etablir un bilan écrit à remettre aux cadre infirmiers et médicaux du service
- Poursuivre la surveillance des nouveaux cas.

Découverte de nouveaux cas, l'infirmière HPCI est responsable de:

- Discuter d'un traitement de décolonisation des patients porteurs ESBL-non *E.coli* avec les cadres du service, l'Unité cantonale HPCI
- Informer les directions des soins et médicale de l'institution
- Envisager en collaboration avec le service à des mesures supplémentaires comme la restriction de l'utilisation des antibiotiques et la fermeture du service
- Communiquer la situation aux différents partenaires du réseau de soins
- Mettre sur pied au besoin une cellule de crise en fonction de la situation (direction des soins, cadre du service, service de la communication)
- Poursuivre la surveillance des nouveaux cas

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Microorganismes et pathologies:

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Dernière mise à jour le 24/06/2019